

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=====

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de cession de terrain pour le poste source « Maucarrière » de RTE

- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ,
- Vu le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine qui identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique à l'horizon 2030,
- Vu le projet d'installation d'un nouveau poste source électrique sur l'Airvaudais à une distance de 8km à l'ouest du poste source existant d'Airvault, qui se situerait sur le secteur de la

- « Plaine des Jumeaux » à Airvault, à proximité du pôle économique Auralis et notamment de son projet d'extension à travers la Zone d'Aménagement Concerté Auralis 2,
- Vu le projet de création d'une nouvelle ligne HT souterraine 225 000 volts Airvault - La Maucarrière, associée à ce nouveau poste électrique,
 - Vu l'avis des Domaines en date du 28 août 2025,
 - Considérant la vocation initiale de ces parcelles au PLU d'Airvault en zone à urbaniser pour du développement économique et des valeurs de références de cessions récentes pour des projets à vocation économique ou d'infrastructures d'intérêt général sur le territoire ;
 - Considérant les conclusions des échanges avec RTE et Gérédis sur les conditions de cession de la parcelle 317 ZP 0026, appartenant à la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'accepter le principe d'une cession à RTE, de la parcelle 317ZP0026 (66 455 m²), pour un montant de 500 000 € (soit 7,5€/m²) afin de réaliser la construction d'un poste électrique 225/20 Kv.
- D'accepter la prise en charge par RTE des coûts de viabilisation du chemin d'accès au poste électrique de RTE et Gérédis, depuis les futures voiries de la ZAC Auralis 2 (estimées à 200 000 €).
- D'approuver l'engagement et la signature d'un éventuel compromis de vente.
- D'autoriser le Président à signer la convention de servitudes pour le tracé de la liaison souterraine 225 000 volts sur un linéaire de 380,38 mètres sur les parcelles 317 ZP 18, 19, 25, 26 pour une indemnité de 4019 € de compensation forfaitaire.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à poursuivre les échanges sur cette base et à signer tous les documents liés à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DURAND,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépo
compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20250926-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48